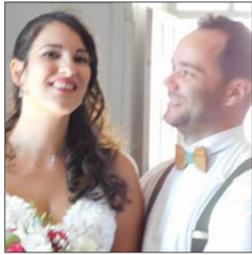


LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

BALAZUC Mariage
Céline et Aymerik



Céline et Aymerik.

TRIORS Mariage
Coralie et Adam



Adam et Coralie.

CLÉRIEUX Mariage
Isabelle et Jean-Pierre



Jean-Pierre et Isabelle.

C'est devant Bernard Constant, maire de Balazuc, et Marie-Jo Ranchin, adjointe, que Céline Mirabel, collaboratrice notariale, et Aymerik Jallet, mécanicien, tous deux demeurant au hameau des Louanes, se sont dit oui, ce samedi 17 septembre à 14 h 30 en mairie de Balazuc, en présence de leurs parents.

Samedi 17 septembre, la mairie de Triors a fait le plein pour le mariage de la Trioraise Coralie Sié-gel avec l'Australien Adam Marazis, en présence de leurs deux filles, du papa de Coralie, le Triorais Dominique Sié-gel, et d'un nombreux public, et d'un nombre public. C'est la première ad-jointe, Catherine Oudille, qui a célébré ce mariage.

Avec le soleil et en présence de leurs familles et amis, Josiane Ange, deuxième adjointe, a enregistré le consentement d'Isabelle Montevy, secrétaire dans le médico-social, et Jean-Pierre Valent, directeur export, demeurant à Immense (Suisse) avec pour témoins Valérie Sotton, Sylvie Palao, Rodolphe Dupin et Jean-Pierre Coulaud.

BEAULIEU
Eva et Maxime



Les mariés avec leurs proches.

Samedi 17 septembre, le presbytère rénové ouvrait ses portes pour accueillir le cinquième mariage de l'année. Eva Jauzion, secrétaire et dessinatrice dans la fer-ronnerie, fille de Béatrix, secrétaire de mairie de Beau-lieu et qui a travaillé sur la restauration du bâtiment, à dit « oui » à Maxime Muller, plaquiste peintre. Ils sont tous deux domiciliés à Beau-lieu. Une parade de Porsche a accompagné le jeune couple.

AIX-LES-BAINS (SAVOIE)

La Haut-Savoiarde Esther Coutin élue Miss Rhône-Alpes 2022



La nouvelle Miss Rhône-Alpes 2022, Esther Coutin, au centre dans son fourreau blanc aux côtés de Miss France 2022, Diane Leyre. Elle est entourée de ses dauphines et reprend le flambeau de Charlotte Faure (en noir à droite). Photo Le DL/M.B.

Elle la voulait, cette couronne... Trois fois qu'Esther Coutin se présente au concours de beauté du comité Miss France. Sa persévérance a payé. À 24 ans, la jeune femme originaire de Passy, en Haute-Savoie, a dominé les débats dimanche soir au centre des congrès d'Aix-les-Bains face aux 18 concurrentes venues de tous les départements rhônalpins. Dans son fourreau blanc, elle a illuminé la scène comme le soleil sur la neige. Dans un décor fait de bleu et de glace, la fille du pays du Mont-Blanc était dans son élément, comme une évidence. Ce n'est pas son 1,71 m qui a fait la différence. Son doctorat en expertise comptable, déjà mieux. Son amour des sports

d'hiver et des paysages enneigés, aussi. Mais c'est surtout son naturel, sa spontanéité et ses capacités d'analyse qui ont fait chavirer le cœur du public. Un public chaud bouillant qui a mis le feu dans cet auditorium de 1 200 places, archi-comble. Dans les gradins, Gwendal Peizerat était là aussi, à titre personnel. Champion du monde et champion olympique en danse sur glace, cet habitué des concours a admiré la performance des jeunes femmes. « Si on voit cette élection comme un simple défilé de belles filles, on n'a rien compris. La beauté, elles l'ont à la naissance. Ce qui est intéressant pour moi, c'est la façon dont elles s'y prennent pour la sublimer. Je sais tout le travail qu'il y a

derrière ce show. Les chorégraphes et les codes sociaux à apprendre. Mais surtout, le combat à mener contre elles-mêmes pour oser, se surpasser, acquiescer de l'aplomb face aux autres... » C'est vrai qu'elle en impose, Esther Coutin. Pour elle non plus, aucune raison d'opposer féminisme et féminité : « Je suis aussi à l'aise en talons qu'en baskets », assure-t-elle. Avec son regard franc et profond, elle vous explique qu'elle a travaillé dur pour décrocher la couronne. « Au pays du Mont-Blanc, on a l'habitude de déplacer les montagnes ! » rigole-t-elle. Malheureusement pour la Drôme et l'Ardeche, aucune des cinq candidates en lice n'a été primée.

Le Dauphiné Libéré - Vaucluse Matin

Président : Philippe Carli
Directeur Général, Directeur de la publication : Christophe Victor
Directrice déléguée : Noëlle Besnard
Rédacteur en chef : Guy Abonnenc

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 24 769 520 €
Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945
Siège social : 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
Direction générale et Direction de la rédaction Centre de presse 650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
Tél. 04 76 88 71 00
Fax 04 76 85 80 20
ledauphine.com
Publicité : GROUPE DAUPHINÉ MÉDIA
Commission paritaire n° 04 26 C 83387
ISSN : Le Dauphiné Libéré n° 0220-8261
Vaucluse-Matin n° 0220-8253

Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey
Tirage moyen 247 410 exemplaires
Origine du papier : France.
Taux de fibres recyclées : 83,5%.
Eutrophisation : Pftot 0,01 Kg/tonne de papier.
Audience mesurée par : AUDIPRESSE



REPÈRES

- Le palmarès
- Miss Rhône-Alpes : Esther Coutin (Haute-Savoie).
- Première dauphine : Agathe Andrieux (Ain).
- Deuxième dauphine : Clara Bressy (Ain).
- Troisième dauphine : Lilou Garcia (Rhône).
- Quatrième dauphine : Victoire Goudeau (Rhône).
- Prix spécial du comité Rhône-Alpes : Mélanie Gervais (Haute-Savoie).

Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS
DRÔME-ARDECHE 04 75 79 78 56
04 75 72 77 53

LDLlegales26@ledauphine.com
LDLlegales07@ledauphine.com

Le Journal d'Annonces Légales de référence
Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,91 € HT/mm colonne pour 2020.

AVIS

Plan local d'urbanisme

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION

Avis au public

Ouverture de la concertation du public relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Montboucher-sur-Jabron

Une Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec évaluation environnementale est en cours d'élaboration sur la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON.

L'objet de la procédure consiste à renouveler le site d'une friche commerciale, en entrée de ville côté route de Sauzet, en construisant de nouveaux équipements d'intérêt collectif et de services publics, à destination de la collectivité (atelier services techniques), des associations (salle multi-activités) et des entreprises locales (nouveau bâtiment à vocation économique). Ce projet étant lauréat de l'appel à projet national « fond friches », deuxième édition, il sera subventionné par la Région et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

L'autorité compétente en matière de PLU est la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, depuis le 27 mars 2017.

Des informations peuvent être demandées au siège de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, à la Maison des Services Publics, 1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR (Mme AYMARD - Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat - 04 75 00 26 15). Conformément à la délibération n°6.1/2021 du Conseil communautaire, prise en date du 30 juin 2021 et de l'arrêté communautaire n° 2022.08.52.A en date du 12 septembre 2022, le dossier de concertation relatif à cette modification du PLU est mis à la disposition du public, accompagné d'un registre d'expression, du lundi 3 octobre 2022 au lundi 31 octobre 2022 inclus.

L'ensemble est disponible :

- au siège de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, Maison des Services Publics (accusé de la Communauté d'Agglomération de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, 2ème étage, allée Sud), 1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR, du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- A la Mairie de MONTBOUCHER-SUR-JABRON, 45 Rue Fortuné Jacquier, 26740 MONTBOUCHER-SUR-JABRON, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et les mercredis de 9h00 à 11h30.

Le dossier est également consultable :

- En ligne, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION : www.montelimar-agglo.fr, rubrique « aménagement » - « urbanisme » ;
- En ligne, sur le site internet de la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON : https://montboucher-sur-jabron.fr/fr/ - rubrique « informations municipales » - « urbanisme ».

En sus, une information sera effectuée sur la page Facebook de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.

Les observations du public sur le dossier pourront être :

- Consignées, pendant toute la durée de la mise à disposition, sur des registres prévus à cet effet à la Mairie de MONTBOUCHER-SUR-JABRON (45 Rue Fortuné Jacquier) et au siège de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, à la Maison des Services Publics (1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR) ;
- Ou adressées par écrit à : Monsieur le Président - Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat - Maison des Services Publics - 1 Avenue Saint Martin - 26200 MONTÉLIMAR

A l'expiration du délai de concertation du public, les registres seront clos et signés par le Président de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION ou son représentant, et un bilan sera tiré par délibération du Conseil Communautaire de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION. In fine, après enquête publique, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION se prononcera, par délibération, sur l'approbation de Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité n°2 du PLU de la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON.

320482300

Enquêtes publiques

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Projet de périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire des Gorges de l'Ardeche

Par arrêté n°2022-369-2 PAEN, le Président du Conseil départemental de l'Ardeche a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de création d'un périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine (PAEN) sur le territoire des Gorges de l'Ardeche, arrêté par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 13 janvier 2020

Dates et durée de l'enquête publique
Le projet de PAEN est soumis à enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs qui se déroulera du lundi 3 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022.

Objet et périmètre de l'enquête publique
La présente enquête publique est conduite dans le cadre de la création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et périurbains sur le territoire des communes de Balazuc, Groprières, Labeaume, Lagorce, Lanas, Orgnac l'Aven, Pradons, Rocheclombe, Ruoms, Saint Alban Auriolles, Saint Maurice d'Ardeche, Sampzon, Vallon Pont d'Arc et Vogüé. Le dossier soumis à l'enquête publique comprend une notice du projet, un atlas, le bilan de la concertation, les textes régissant l'enquête publique, les délibérations de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardeche et du Département de l'Ardeche. Le dossier d'enquête publique comprend également les avis de la chambre d'agriculture de l'Ardeche et du syndicat mixte du pays de l'Ardeche méridionale (SCOT).

Commissaire enquêteur
Par décision n°E2200036/69 du 31 mars 2022, le Président du TA de Lyon a désigné Madame Isabelle CARLU en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique.

Siège de l'enquête publique
Les locaux du Conseil départemental de l'Ardeche, situés Hôtel du Département quartier de la Chaumette 07000 PRIVAS sont désignés comme étant le siège principal de l'enquête.

Consultation du dossier d'enquête
Le dossier d'enquête publique du projet de PAEN sera consultable :

- en version informatique sur le site internet du Département : www.ardeche.fr
- en version papier dans les 16 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de l'enquête publique, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous. Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- par voie électronique à l'adresse suivante : paen.desgorges@ardeche.fr

- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible dans les 16 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous :

- par courrier postal à l'attention de Mme Isabelle CARLU Commissaire enquêteur PAEN, Communauté de communes des Gorges de l'Ardeche 215 Rte de Vieille du Pont d'Arc - 07150 VALLON PONT D'ARC Avec la mention « NE PAS OUVRIR »

Toute observation parvenue par courrier ou voie électronique après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le 4 novembre 2022 à minuit, sera jugée irrecevable. Le commissaire enquêteur tiendra des permanences, pour informer le public, recueillir ses observations écrites ou orales sur le projet PAEN au lieux, jours et horaires définis dans le tableau ci-dessous.

Lieux de consultation du dossier	Adresses	Jours et horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier	Jours et horaires permanences de la commission d'enquête
Conseil départemental de l'Ardeche	Hôtel du Département Quartier La Chaumette 07000 PRIVAS	Du lundi au vendredi : 8 h - 12 h 13 h 15 - 17h	
Communauté de communes des Gorges de l'Ardeche	215 Rte Vieille du Pont d'Arc, 07150 Vallon-Pont-d'Arc	Du lundi au vendredi : 9 h - 12 h 30 13 h 30 - 17 h	Lundi 3 octobre 2022 de 9 h - 12 h Vendredi 4 novembre de 14 h - 17 h
Mairie de Balazuc	19, Rue Guillaume le Troubadour 07120 BALAZUC	Mardi 4 octobre 2022 : 9 h - 12 h 14 h - 17 h Vendredi 7 octobre 2022 de 14 h - 17 h Mardi 11 octobre, Vendredi 14 octobre, Mardi 18 octobre, Vendredi 21 octobre et Vendredi 4 novembre 2022 : 9 h - 12 h 14 h - 17 h	
Mairie de Groprières	Le Village 07120 GROSPIERRES	Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : de 13 h - 17 h	
Mairie de Labeaume	Place de l'église Le Village 07120 LABEAUME	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h - 11 h30	
Mairie de Lagorce	1, Place de la Mairie 07150 LAGORCE	Lundi, jeudi et vendredi de 14 h - 18 h Mardi de 14 h - 17 h	Mardi 18 octobre de 14 h - 16 h
Mairie de Lanas	100, Rue de la Mairie 07200 LANAS	Lundi de 9 h - 12 h Mardi de 9 h - 12 h 13 h - 17 h Vendredi matin de 9 h - 12 h Fermé du lundi 10 au vendredi 14 octobre 2022	
Mairie d'Orgnac l'Aven	25, Route de Pont St Esprit 07150 ORGNAC L'AVEN	Mardi de 9 h - 12 h 13 h 30 - 17 h Vendredi de 9 h - 12 h	
Mairie de Pradons	2620A, Route de Ruoms 07120 PRADONS	Lundi de 14 h - 17 h Mercredi 13 h 30 - 17 h Jeudi 14 h - 17 h Vendredi 14 h - 18 h	
Mairie de Rocheclombe	55, Route de la Tour 07200 ROCHECOLOMBE	Mardi et jeudi de 9 h - 12h30 13 h 30 - 17 h	
Mairie de Ruoms	62, Rue Nationale BP 207120 RUOMS	Lundi au jeudi de 8 h 15 - 12 h 14 h - 17 h Vendredi de 8 h 15 à 12 h	Vendredi 14 octobre de 9 h - 11 h
Mairie de Saint Alban Auriolles	30, Place Aristide Briand 07120 SAINT ALBAN AURIOLLES	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h - 12 h	Jeudi 27 octobre de 9 h - 11 h
Mairie de Saint Maurice d'Ardeche	1, Place Terlin 07200 SAINT MAURICE D'ARDECHE	Mardi 8h - 12h Vendredi 13h30 - 17h	Vendredi 7 octobre de 14 h - 16 h
Mairie de Sampzon	2177, Route du Rocher 07120 SAMPZON	Lundi et mardi de 9 h - 12 h	
Mairie de Vallon Pont d'Arc	1, Place de la Résistance 07150 VALLON PONT D'ARC	Lundi de 9 h - 12 h / 15 h - 18 h Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h - 12 h	
Mairie de Vogüé	52, Grand Rue 07200 VOGUE	Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30	

Clôture du dossier d'enquête publique
A l'expiration du délai d'enquête prévu, les registres seront transmis sans délai au commissaire enquêteur qui transmettra à M. le Président du Conseil Départemental de l'Ardeche le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Consultation du rapport et des conclusions
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique : sur support papier à l'adresse du siège de l'enquête publique et sur le site internet du Département : www.ardeche.fr. Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces au Conseil Départemental de l'Ardeche.

Suite de l'enquête publique
A l'issue de l'enquête publique, le périmètre définitif fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil départemental de l'Ardeche.

Information sur l'enquête publique
Tout information complémentaire sur le projet de plan et sur son rapport environnemental peut être obtenue en s'adressant au Département de l'Ardeche : Direction des Aménagements des Territoires - Mme Christine BENOIT - Quartier la chaumette - BP 737 - 07007 PRIVAS Cedex. Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

321318900